



# COMPTE-RENDU POUR AFFICHAGE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichage le 10 septembre 2015

**JEUDI 3 septembre 2015 20 h 30**

L'an deux mil quinze, le trois septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de CHÉMÉRÉ LE ROI, légalement convoqués le 28 août 2015, conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

**Étaient présents M. Mmes les conseillers municipaux :**

LANDELLE Jean-Luc, BESNIER Evelyne, CARIOU Philippe, KHÛNE Agnès, GUILLOIS Véronique, GASNIER Jean-Louis, MASSA Georges, LEVEAU Andrée, BARADU Philippe

**Était absent excusé**

**Secrétaire de séance** : BESNIER Evelyne

Membres convoqués : 10  
Membres présents : 9  
Membres votants : 9

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 2 juillet 2015.

Les membres du Conseil municipal présents à la dite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

**AJOUT à l'ordre du jour :**

Le Conseil municipal donne son accord pour ajouter à l'ordre du jour:

- Achat d'un abri bus

**Voici l'ordre du jour :**

1. Rapport annuel du service public d'assainissement non collectif (SPANC) en 2014
2. Rapport annuel activités 2014-Prix et qualité du service public d'élimination des déchets
3. Primes de fin d'année 2015 pour le personnel communal
4. Répartition charges service commun ADS « Droits du sol » et modification de compensation pour la CCPMG
5. Effacement de dettes « Assainissement »
6. Investissement : ABRI BUS
7. Démission de conseillères municipales
8. Poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe
9. Fonctionnement de la cantine et de l'accueil de loisirs le mercredi
10. Aliénation de chemin rural au profit de GASNIER Jean-Louis et acquisition de terrain par la commune
11. Journée nationale d'action contre la baisse des dotations de l'état du 19 septembre 2015
12. Point sur les communes nouvelles
13. Questions diverses

## **DÉLIBÉRATION 2015-09-03-1 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2014 de la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ Prix et qualité du service public d'élimination des déchets**

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des Collectivités locales, M. le Maire présente le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Pays de MESLAY GREZ.

**Le Conseil municipal prend connaissance de ce rapport et l'approuve.**

## **DÉLIBÉRATION 2015-09-03-2 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2014 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES du Pays de MESLAY-GREZ Prix et qualité du service public d'assainissement non collectif - SPANC**

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des Collectivités locales, M. le Maire présente le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif - SPANC de la Communauté de Communes du Pays de MESLAY GREZ.

**Le Conseil municipal prend connaissance de ce rapport et l'approuve.**

## **DÉLIBÉRATION 2015-09-03-3**

### **PRIMES DE FIN D'ANNÉE 2015 POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

Le conseil municipal, après délibération, décide

↳ D'attribuer une enveloppe budgétaire globale brute à répartir entre les agents de 3 400 €.

↳ De verser ces primes avec les salaires de novembre 2015, excepté pour Jocelyne DELARBRE dont le versement se fera en septembre 2015 en raison de son départ en retraite.

## **DÉLIBÉRATION 2015-09-03-4**

### **REPARTITION CHARGES SERVICE COMMUN ADS « DROITS DU SOL » ET MODIFICATION DE COMPENSATION POUR LA CCPMG**

- Vu la décision, à l'unanimité, du conseil communautaire du Pays de Meslay Grez de mars 2015 de **créer un service commun qui sera chargé de réaliser cette instruction pour le compte des communes concernées** (Ce service sera géré en partenariat avec celui de la communauté de communes du Pays de Château Gontier à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et partenariat avec la CC du Pays de Craon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016),

- Vu le coût annuel forfaitaire du service qui est évalué à 50 000€ par ETP (valeur 2015 et 2016) soit pour **la CCPMG 25 000 euros** puisque le besoin, au démarrage est estimé à 0.5 ETP, (*pour 2015 ; démarrage du service au 1<sup>er</sup> juillet , le coût à charge des communes est de 12 500€, le temps de préparation de la mise en œuvre du service, estimé à un trimestre à mi-temps, est pris en charge par la communauté de communes du Pays de Meslay Grez soit 6 250€*)

- Vu la décision à l'unanimité du conseil communautaire du 30 juin 2015 décidant de répartir cette nouvelle charge entre les 23 communes de la communauté de communes sur la base de la répartition du FPIC 2015 et de déduire de l'Attribution de compensation des communes membres (où augmenter le reversement de l'Attribution de compensation pour celles qui reversent), la part de cette charge nouvelle du service commun ADS suivant les tableaux ci-annexés - tableau 1 pour l'année 2015 et tableau 2 pour l'année 2016 et les années suivantes-,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité**

**ESTIMANT que le mode de répartition de cette charge entre les 23 communes de la Communauté de communes du Pays de MESLAY-GREZ sur la base de répartition du FPIC 2015 lui semble inapproprié**

- 1. De ne pas valider la participation de la commune aux charges du service commun ADS sur la base des propositions validées par le conseil communautaire du Pays de Meslay Grez,**
- 2. De ne pas valider la modification de l'attribution de compensation de la commune sur la base des montants figurants dans les tableaux ci annexés pour l'année 2015, l'année 2016 et les années suivantes identiques à 2016.**
- 3. De proposer une répartition au nombre d'habitants**

## **DÉLIBÉRATION 2015-09-03-5**

### **EFFACEMENT DE DETTES « ASSAINISSEMENT »**

Le conseil municipal, après délibération décide d'accepter les effacements de dette détaillés ci-dessous pour un montant total de 459.07 €TTC sur le budget COMMUNAL 2015. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015.

### **INVESTISSEMENT ABRI BUS**

Le conseil municipal évoque le caractère social de cette acquisition et demande à M. Le Maire de solliciter le Centre communal d'action sociale pour cette installation sur le parking de la Route de SAULGES.

### **DÉMISSION DE CONSEILLÈRES MUNICIPALES**

M. Le Maire donne connaissance de deux démissions de conseillères municipales :

- Christelle MONNIER, salariée à la commune et de ce fait ne peut rester conseillère municipale
- Nathalie ANNE pour des raisons personnelles

Ces deux démissions, comme le stipule l'article L2121-4 du Code général des collectivités territoriales, sont effective dès réception en mairie. Le Maire n'a pas compétence pour accepter ou refuser les démissions. Dès réception des lettres de démission, M. Le Maire les a transmis à M. Le Préfet de la Mayenne.

## **POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Mme DELARBRE Jocelyne, Titulaire adjointe technique territoriale 2<sup>ème</sup> classe est en retraite à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Une offre d'emploi a été lancée le 5 juin 2015. Trois candidatures recevables ont été retenues sur 13 demandes reçues

M. Le Maire a retenu après entretien Christelle MONNIER. L'embauche a été fixée au 17 août 2015.

### **DÉLIBÉRATION 2015-09-03-6**

#### **FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

La cantine reçoit des enfants des communes du RPI de l'E.R.V.E et également des enfants des écoles de COSSE EN CHAMPAGNE et BALLÉE.

Une convention avait été signée entre les différents partenaires, la commune de COSSE et la commune de BALLÉE.

**Le Conseil municipal prend connaissance de ces deux nouvelles conventions pour l'année scolaire 2015-2016, délibère et décide**

- De valider ses deux conventions avec respectivement la commune de **COSSÉ EN CHAMPAGNE** et la commune de **BALLÉE**
- De donner tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer les pièces et actes nécessaires à cette mise en place.

### **DÉLIBÉRATION 2015-09-03-7**

#### **ALIÉNATION DE CHEMIN RURAL AU PROFIT DE M. Mme GASNIER Jean-Louis**

Monsieur le Maire constate que M. GASNIER Jean-Louis a quitté la salle et expose :

- que M. et Mme GASNIER Jean-Louis, propriétaire à Chéméré le Roi, lieudit « L'orière » demande l'acquisition d'une section du chemin rural, partie comprise entre les parcelles 2 et 12 section ZH

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Considérant que le nouveau tracé du chemin de randonnée, après implantation de la nouvelle ligne à grande vitesse-LGV-, laisse ce tronçon de chemin isolé au milieu de l'exploitation agricole de M. Mme GASNIER Jean-Louis et par conséquent n'est plus d'aucune utilité publique.**

☞ Décide son aliénation, après enquête réglementaire, au profit des demandeurs propriétaires riverains acquéreurs, au prix de 0.077 € le mètre carré.

☞ L'établissement du dossier est confié au géomètre HARRY LANGEVIN de MESLAY DU MAINE (Mayenne)

☞ Les frais d'acquisition, et notamment ceux d'établissement du dossier, seront à la charge des demandeurs.

### **DÉLIBÉRATION 2015-09-03-8**

#### **ACQUISITION D'UNE PARCELLE N°18 SECTION ZH APPARTENANT À M. Mme GASNIER Jean-Louis**

Monsieur le Maire constate que M. GASNIER Jean-Louis a quitté la salle.

**Considérant le nouveau tracé du chemin de randonnée, après implantation de la nouvelle LGV, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- ☞ De demander l'acquisition par la commune à M. Mme GASNIER Jean-Louis de la parcelle N°18 section ZH de 945 m<sup>2</sup> dénommé « la buottière » sise commune de CHEMERE LE ROI.
- ☞ De désigner Harry LANGEVIN, géomètre à MESLAY DU MAINE pour l'établissement de tous les documents nécessaires à ces différentes transactions
- ☞ De prendre en charge les frais d'acquisition, et notamment ceux d'établissement du dossier
- ☞ De charger M. le Maire de signer toutes les pièces et actes nécessaires à cette achat.

## JOURNÉE NATIONALE D'ACTION CONTRE LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT DU 19 SEPTEMBRE 2015

M. Le Maire donne lecture de la lettre de sollicitation de l'Association des Maires de France pour organiser une journée nationale d'action compte tenu de la gravité de la baisse des dotations de l'état et afin de ne pas valider le projet de loi de finances 2016.

### POINT SUR LES COMMUNES NOUVELLES

M. Le Maire rend compte de la dernière réunion des maires des communes de BALLÉE, CHÉMERÉ LE ROI, ÉPINEUX LE SEGUIN et PRÉAUX qui a eu lieu le mardi 25 août 2015.

Les communes de PREAUX et BALLEE sont réticentes.

Il est proposé de reprendre la réflexion en 2018 pour une mise en place lors du renouvellement du mandat des conseillers municipaux.

### COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS depuis le 2 juillet 2015

#### a) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY GREZ

RÉUNIONS CCPMG	Date réunion	Rapporteur
Conseil communautaire	21/07/2015	BESNIER EVELYNE

#### b) LGV EIFFAGE TRAVAUX CONNEXES

Mercredi 15 juillet-26 Août-3 septembre 2015

Rapporteur : LANDELLE JL

### SÉANCE DU 3 septembre 2015

Délibérations prises du N°2015-09-09-1 au N°2015-09-03-8

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2015-09-03-1	Rapport annuel d'activités 2014 de la CCPMG Prix et qualité du service public d'élimination des déchets
N° 2015-09-03-2	Rapport annuel d'activités 2014 de la CCPMG Prix et qualité du service public d'assainissement non collectif-SPANC
N° 2015-09-03-3	Primes de fin d'année 2015 pour le personnel communal
N° 2015-09-03-4	Répartition des charges service commun ADS « Droits du sol » et modification de compensation pour la CCPMG
N° 2015-09-03-5	Effacement de dettes « Assainissement »
N° 2015-09-03-6	Fonctionnement pour la restauration scolaire 2015-2016
N° 2015-09-03-7	Aliénation chemin rural au profit de M. Mme GASNIER J-Louis
N° 2015-09-03-8	Acquisition d'une parcelle N°18 section ZH appartenant à M. Mme GASNIER J-Louis

**Prochaine réunion de Conseil municipal: Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2015**

Fait à CHEMERE LE ROI, le 3 septembre 2015

Le Maire

LANDELLE Jean-Luc

